

**Compte-rendu de la séance du jeudi 9 juillet 2020**  
**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune nouvelle de RIVES-DU-COUESNON**  
**Département d'Ille-et-Vilaine**

---

Date de la convocation et de l'affichage : 3 juillet 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

**L'an deux mille vingt, le neuf juillet** à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la salle des fêtes de Vendel.

**Présents (24) :**

M.	LEBOUVIER	David
M.	ERARD	Joseph
Mme	CORNEE	Christelle
M.	LÉONARD	Gilbert
Mme	GILLETTE	Corinne
M.	PRIGENT	Joël
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	PASQUET	Christian
Mme	PIGEON	Véronique
M.	BLIN	Jean-Yves
M.	TUROCHE	Bernard
M	ROYER	Didier

M.	LEMOINE	Loïc
M.	FROC	Dominique
Mme	DESGUERETS	Chrystèle
Mme	CORNEC	Chrystèle
M	GODEUX	Wilfrid
M.	JALLOIN	Ludovic
M	VALLEE	Jean-François
	ANDREE	
Mme	BENOUAHADA	Marine
Mme	FAVREAU	Lorane
M	CHAPELLE	Mathieu
Mme	DELAUNAY	Fiona
Mme	KAZUMBA	Lelu

**Absents excusés (3) dont (3) pouvoirs:**

Madame CHARRAUD Isabelle a donné pouvoir à Madame PIGEON Véronique.

Madame ROGER Ramatoulaye a donné pouvoir à Monsieur PRIGENT Joël.

Madame TEILLAIS Emmanuelle a donné pouvoir à Madame GILLETTE Corinne.

**Secrétaire de séance :**

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux :

-à désigner un secrétaire de séance. **Madame ANDRÉE BENOUAHADA Marine est désignée secrétaire de séance.**

-pour ceux qui étaient présents lors de la réunion du 25 juin 2020 à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations de cette séance et à signer le feuillet de clôture du registre des délibérations.

**Le procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2020 est adopté à l'unanimité.**

-à adopter l'ordre du jour

**Le conseil municipal adopte l'ordre du jour.**

### **Aménagement/Urbanisme/Foncier :**

1-Réhabilitation et extension du presbytère de St-Georges-de-Chesné : lancement de la consultation pour la réalisation des travaux.

2-Déclarations d'intention d'aliéner.

### **Domaine et patrimoine**

3-Renouvellement des baux commerciaux.

4-Contrat location-gérance du commerce de St Marc-sur-Couesnon.

### **Décisions budgétaires**

5-Tarifs service garderie périscolaire à compter du 1/09/2020

6- Prix du repas service restauration scolaire à compter du 1/09/2020

### **Décisions du maire**

Questions diverses

**1-DCM2020.7.66 -REHABILITATION ET EXTENSION DU PRESBYTERE DE ST-GEORGES-DE-CHESNÉ : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX.**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019.13.140 du 19 décembre 2019, l'avant-projet définitif avait été validé. Les permis de construire concernant le presbytère et la grange ont été accordés.

Il informe que le bureau de maîtrise d'œuvre « Désirs d'espaces » a réalisé le dossier de consultation des entreprises et indique que le montant du projet s'élève à 1 058 020€ HT se répartissant en 12 lots comme suit :

	Désignation du lot	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
1	Gros-œuvre - Démolitions - VRD - Aménagements extérieurs	401 400,00	80 280,00	481 680,00
2	Charpente	137 510,00	27 502,00	165 012,00
3	Infiltrométrie	5 100,00	1 020,00	6 120,00
4	Couverture - Zinguerie	39 110,00	7 822,00	46 932,00
5	Menuiseries Extérieures - Fermetures	102 800,00	20 560,00	123 360,00
6	Menuiseries Intérieures	62 200,00	12 440,00	74 640,00
7	Cloisons sèches - Isolation	73 900,00	14 780,00	88 680,00
8	Carrelage - Faïence - Sols souples	35 700,00	7 140,00	42 840,00
9	Peinture - Revêtements muraux - Nettoyage	27 500,00	5 500,00	33 000,00
10	Electricité - CFO / CFA - Production solaire photovoltaïque	46 100,00	9 220,00	55 320,00
11	Chauffage bois et ECS Bois/solaire, VMC	88 350,00	17 670,00	106 020,00
12	Plomberie - Sanitaires	38 350,00	7 670,00	46 020,00
<b>TOTAL ESTIMATION</b>		<b>1 058 020,00</b>	<b>211 604,00</b>	<b>1 269 624,00</b>

N°	options	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
1.01	Repeintoiement des murs extérieurs du Presbytère	27 000,00	5 400,00	32 400,00
2.04	Ardoise en verre	11 000,00	2 200,00	13 200,00
3.05	Porte coulissante extérieure	3 400,00	680,00	4 080,00
4.07	Panneaux acoustiques	2 400,00	480,00	2 880,00
5.01	Unité de lavage de vélo avec débourbeur	4 500,00	900,00	5 400,00
5.10	Unité de lavage de vélo avec débourbeur (Alim Electrique)	300,00	60,00	360,00
5.12	Unité de lavage des vélo avec débourbeur (Robinete de puisage)	900,00	180,00	1 080,00
6.01	Daïles alvéolées plus gravillons	25 000,00	5 000,00	30 000,00
7.01	Enrobés	5 000,00	1 000,00	6 000,00
8.01	Gazon tondu sur empierrement	1 500,00	300,00	1 800,00
9.09	Enduit terre (Moins-value papier peint)	-200,00	-40,00	-240,00
Lot 13	OPTION : ENDUIT TERRE	2 900,00	580,00	3 480,00

**Vu** la délibération °2019.13.140 du 19 décembre 2019 approuvant l'APD,

**Vu** le Code de la commande publique,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**VALIDE** le lancement de la procédure de consultation sous forme de marchés de travaux de type MAPA (marché à procédure adaptée) passés selon le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

**DIT** que la commission d'appel d'offres se réunira pour émettre un avis sur les offres reçues,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

## **2-DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER.**

Monsieur le Maire fait part des différentes demandes parvenues sur l'ensemble du territoire entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2020. Il précise qu'il n'a pas exercé, au nom de la commune, le droit de préemption sur ces parcelles.

Date de dépôt en Mairie	Adresse terrain	Ancienne commune	Réf cadastrales	Nom du propriétaire
31/01/2020	11 le Patis Buret	ST MARC SUR COUESNON	YI 109, 112, 111 et 67	MEZERETTE Anthony et DELAMAIRE Joannie
01/02/2020	5 rue du Verger	ST MARC SUR COUESNON	YC 293	POMMEREUL Jean-Claude et GIMENEZ Sylvie
04/05/2020	3 rue du Général	ST GEORGES DE CHESNE	B 1057 et 1060	BOUVET Michel, BOUVET Jérôme et BOUVET Hugo
16/06/2020	Rue Courbaud	ST GEORGES DE CHESNE	A 1693	CHEMIN Danielle et BERNARD Christian

## **3-DCM2020.7.67 - RENOUVELLEMENT DU BAIL COMMERCIAL : AUBERGE DU COUESNON A VENDEL.**

Monsieur le Maire indique que le bail signé avec M et Mme Beaulieu pour la location des parties commerce et logement de l'Auberge du Couesnon situé à Vendel est arrivé à échéance et qu'il convient de le renouveler.

**Vu** les articles L 145-1 et suivants du Code de commerce.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTTE** le renouvellement du bail commercial dans ces termes :

Nom et prénom des bailleurs : M et Mme BEAULIEU Nicolas

Location du commerce «Auberge du Couesnon», sis 2 place du calvaire, Vendel, 35 140 Rives-du-Couesnon

Loyer commerce mensuel HT : 617.17 €

- Révision annuelle (à la date d'anniversaire) du loyer en fonction de l'Indice du coût de la construction (ICC)

Location partie logement : loyer mensuel de 469.24 € HT

- Révision annuelle (à la date d'anniversaire) du loyer en fonction de l'Indice de référence des loyers (IRL)

Durée du contrat : 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 reconductibles tacitement

**PRECISE** qu'il n'y a pas de cautionnement ni de dépôt de garantie à réclamer.

**DIT** que les frais de notaire sont supportés par la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail auprès de Maître Blanchet, notaire à Fougères.

### **3- DCM2020.7.68.- BAIL COMMERCIAL : BOULANGERIE DE VENDEL.**

Monsieur le Maire indique que le bail signé pour la location des parties commerce et logement de la boulangerie située à Vendel est arrivé à échéance et n'a pas été actualisé depuis la vente du fonds de commerce et la vente immobilière qu'il convient de procéder à l'établissement d'un nouveau bail.

**Vu** les articles L 145-1 et suivants du Code de commerce.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTÉ** l'établissement du bail commercial dans ces termes :

Nom et prénom des bailleurs : SARL « Au fournil de Morwenna »

Location du commerce, sis 3 place du calvaire, Vendel, 35 140 Rives-du-Couesnon

Loyer commerce mensuel HT : 468.72 €

- Révision annuelle (à la date d'anniversaire) du loyer en fonction de l'Indice du coût de la construction (ICC)

Location partie logement : loyer mensuel de 274.12€ HT

- Révision annuelle (à la date d'anniversaire) du loyer en fonction de l'Indice de référence des loyers (IRL)

Durée du contrat : 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 reconductibles tacitement

**PRECISE** qu'il n'y a pas de cautionnement ni de dépôt de garantie à réclamer.

**DIT** que les frais de notaire sont supportés par la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail auprès de Maître Blanchet, notaire à Fougères.

### **4-DCM2020.7.69 - CONTRAT LOCATION-GERANCE DU COMMERCE DE ST MARC-SUR-COUESNON.**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2020.5.58 du 11 juin 2020, Mme Stephan et M. Barth ont été retenus pour reprendre le commerce « le Relais du Couesnon » situé dans le bourg de Saint-Marc-sur-Couesnon, commune déléguée de Rives-du-Couesnon.

Il ajoute qu'il convient de procéder à l'établissement d'un nouveau contrat de location-gérance et de fixer les loyers à appliquer.

**Vu** par les articles L 144-1 à L 144-13 du Code de commerce.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** l'établissement du contrat location-gérance dans ces termes :

Nom et prénom : Mme STEPHAN Sylvie et M. BARTH Serge.

Location du commerce « Le relais du Couesnon », sis 5 rue de l'église, Saint-Marc-sur-Couesnon, 35 140 Rives-du-Couesnon

Location partie commerce : loyer mensuel progressif HT :

250€ : 1<sup>ère</sup> année

300€ : 2<sup>ème</sup> année

350€ : 3<sup>ème</sup> année

- Révision annuelle (à la date d'anniversaire) du loyer en fonction de l'Indice du coût de la construction (ICC) à compter de la 4<sup>ème</sup> année.

Location partie logement à l'étage : loyer mensuel de 250€ HT

- Révision annuelle (à la date d'anniversaire) du loyer en fonction de l'Indice de référence des loyers (IRL) à compter de la 4<sup>ème</sup> année.

Durée du contrat : 3 ans à compter du 15 septembre 2020 reconductibles tacitement et appel du loyer à compter du 1er octobre 2020.

**PRECISE** qu'il n'y a pas de cautionnement à réclamer.

**DIT :**

-qu'il y a lieu de réclamer un dépôt de garantie correspondant à 1 mois de loyer ;

-que les frais de notaire sont supportés à hauteur de 50 % par chacune des deux parties.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de location-gérance auprès de Maître Blanchet, notaire à Fougères.

#### **5-DCM2020.7.69 - TARIFS SERVICE GARDERIE PERISCOLAIRE A COMPTER DU 1/09/2020**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les tarifs 2019-2020 relatifs au service de garderie municipale.

Il informe que le SIRS propose dans sa séance du 30 juin 2020, d'augmenter le tarif à la demi-heure de 2 centimes.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE de fixer** les tarifs du service garderie périscolaire comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 :

Arrivée entre :

-7h et 8h30 : 0.72 € la ½ heure

- 8h30 et 9h : gratuit

Départ entre :

- 16h30 à 17h : gratuit

- 17h et 19h : 0,72 € la ½ heure

- après 19h : 5 € par ¼ d'heure entamée et par famille.

Le service de garderie municipale est gratuit pour le 4ème enfant.

#### **6- DCM2020.7.71 - PRIX DU REPAS SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTER DU 1/09/2020**

Monsieur le Maire informe les membres présents que par courrier en date du 10 juin 2020, Convivio fait part de l'actualisation des tarifs de repas de cantine pour l'année scolaire 2020-2021 soit une augmentation de 2.5 % par rapport à 2019-2020.

Monsieur le Maire indique que le SIRS propose dans sa séance du 30 juin 2020, de voter le prix du repas facturé aux familles à 3.75 € pour l'année 2020/2021.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (1 abstention : W. Godeux) :

**FIXE** le prix du repas à 3,75 € pour l'année scolaire 2020-2021 (au lieu de 3.80€ si l'augmentation totale appliquée par Convivio était reportée).

#### **DECISIONS DU MAIRE**

Monsieur le Maire rend compte de ses décisions :

1- DCM 2020/13 du 26/06/2020

Monsieur le Maire décide de retenir l'offre de l'entreprise AET- SARL Alarme électricité TROPÉE, 81 rue Kléber, 35 300 FOUGERES en vue de réaliser des travaux de remise en conformité du commerce (partie commerce et partie logement) de Saint-Marc-sur-Couesnon, commune déléguée de Rives-du-Couesnon, pour un montant de **7 882.18€ HT** soit **9 018.72 € TTC**.

2- DCM 2020/14 du 26/06/2020

Monsieur le Maire décide de retenir l'offre de la société La Générale de bureautique, 2 rue des Charmilles, 35 510 Cesson Sévigné pour :

-la fourniture de 2 photocopieurs de marque Ricoh IM C2000 pour un montant de **2 140.00€ HT** l'unité ou **4 280.00€ HT** soit **5136.00€ TTC**.

-le contrat de maintenance avec un coût à la copie de 0.003€ HT en noir et blanc et 0.03€ HT en couleurs.

-le logiciel dédié Kpax à 5€/mois.

3- DCM 2020/15 du 26/06/2020

Monsieur le Maire décide de retenir l'offre de l'entreprise LE BLANC Pascal, La Gauterie, 53 220 LARCHAMP en vue de réaliser des travaux d'aménagement du grenier de la mairie de Saint-Jean-sur-Couesnon, commune déléguée de Rives-du-Couesnon, dans le cadre de la création d'une salle des archives, pour un montant de **6 014.00€ HT** soit **7 216.80€ TTC**.

4- DCM 2020/16 du 29/06/2020

Monsieur le Maire décide de retenir l'offre de l'entreprise « HUET TIERCIN » La Harguinière, 35133 BILLÉ en vue de réaliser la fourniture et la pose d'une porte vitrée dans la future salle des archives de la mairie de Saint-Jean-sur-Couesnon, commune déléguée de Rives-du-Couesnon, pour un montant de **1 051.00€ HT** soit **1 261.20€ TTC**.

## QUESTIONS DIVERSES

-Fougères Agglomération :

Election président mercredi 15 juillet

Election des vice-présidents jeudi 23 juillet

-Point sur les bibliothèques : elles ont réouvert le 18 mai. Les 44 bénévoles ne sont toujours pas autorisés à revenir réaliser les permanences. Pas d'accueil de groupes.

Bonne reprise pour les prêts.

Pour cet été : défi créatif : ces réalisations seront exposées dans les bibliothèques à la rentrée.

Apéro des bénévoles : 18 septembre à 18h30 invitation faite aux membres de la commission culture et maires.

*Programme jusqu'à la fin de l'année 2020 :*

Médiathèque de St Marc : illustration expo jeunesse + accueil d'une illustratrice dans le cadre du salon du livre.

Bibliothèque de St Jean : café littéraire + animation anglaise.

Bibliothèque de St Georges : « stop motion » + animations lecture contes.

Bibliothèque de Vendel : animation Halloween + spectacle de Noël.

-Commission « Environnement, patrimoine, tourisme, développement et aménagement durable » lundi 20 juillet à 20h à la mairie de St Jean.

-Réunion COPIL CODD de St Marc : mardi 8 septembre à 14h en mairie de St Jean.

-Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales : vendredi 10 juillet.

-Forum des associations : samedi 29 août 10h/13h à la salle des fêtes de St Marc

Prochaine réunion du conseil municipal jeudi 10 septembre à 20h.

La séance est levée à 23h.